ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 46892

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation très inquiétante du pays. Alors que les cacophonies se font jour au sommet de l'État, les problèmes s'accumulent. Face à une débauche de mesures ahurissantes sur la fiscalité, ayant des incidences directes sur l'emploi, il convient de réagir. L'instabilité fiscale, l'alourdissement des contraintes pesant sur les entreprises, l'absence totale de mesures de soutien à la création d'emplois, l'inefficacité dans la lutte contre les dépenses inutiles, tout cela suscite un sentiment de désarroi chez la grande majorité de nos compatriotes. Il convient en urgence d'aider à la création d'emplois pour lutter contre le chômage et d'alléger la fiscalité pour stimuler des initiatives entrepreneuriales. La France mérite mieux que la situation actuelle. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement est déterminé à soutenir les entreprises face à la forte concurrence internationale qu'elles subissent. Il met en oeuvre un ensemble de réformes ambitieuses pour renouer avec une croissance plus forte, soutenir la compétitivité et l'emploi, tout en restaurant l'équilibre budgétaire de la France. La clé d'une reprise durable de l'activité économique réside dans le soutien apporté aux investissements réalisés par les entreprises. Les actions en faveur de la compétitivité commencent à porter leurs fruits, et les dispositifs de soutien au financement de l'investissement décidés dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi agissent progressivement sur les entreprises. C'est ainsi près de 1,8 Md€ qui a été injecté dans l'économie par bpifrance depuis le début de l'année. Par ailleurs, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui a fait l'objet d'un dispositif de préfinancement au profit des petites entreprises leur permettant de renforcer leur structure financière, va monter en charge en 2014 en raison de son taux porté à 6 %. Le Gouvernement a fait le choix du CICE pour agir durablement sur le coût du travail, il constitue à ce titre un outil efficace pour soutenir la compétitivité et l'emploi des entreprises. Dans son rapport remis le 10 octobre dernier, le comité de suivi du CICE estime que le dispositif représentera pour 2013 un effort budgétaire de 13 Mds€ mobilisés en faveur des entreprises françaises. Un an après sa création, il produit déjà des effets positifs sur l'emploi, de l'ordre de 30 000 emplois en 2013 selon l'estimation de l'INSEE, et son utilisation a été facilitée avec la suppression des frais de dossiers pour les demandes de préfinancement du CICE de moins de 25 000 €. En outre, la mobilisation du Gouvernement en faveur de la compétitivité repose également sur des mesures prises pour faciliter le financement en fonds propres des entreprises, particulièrement à destination des PME, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des entreprises qui innovent. A ce titre, les mesures adoptées avec les lois financières de fin d'année comme la création d'un amortissement exceptionnel des investissements réalisés par les entreprises dans le capital des PME innovantes, l'instauration d'un PEA-PME pour réorienter l'épargne des ménages au profit du financement des PME, la réforme de l'assurance-vie pour favoriser la prise de risque en faveur de certains secteurs d'activité déficitaires en termes d'investissements (PME, logement intermédiaire, économie sociale et solidaire...) confortent la détermination du Gouvernement à agir au service de l'économie. S'agissant de la volonté du

Gouvernement de faciliter la vie des entreprises en stabilisant et en simplifiant leur environnement réglementaire et fiscal, il prend les mesures nécessaires pour les aider à développer leur activité créatrice d'emplois et de croissance. D'une part, pour répondre aux demandes des entreprises sur les difficultés qu'engendre un cadre fiscal et réglementaire trop instable, il s'est engagé début 2013 à stabiliser sur toute la durée du quinquennat cinq dispositifs fiscaux clés pour l'investissement et la vie des entreprises, comme le crédit impôt recherche (CIR) d'ailleurs renforcé par un recours facilité au « rescrit fiscal CIR », et les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises. D'autre part, plusieurs chantiers de simplification sont lancés pour permettre aux entreprises de disposer d'une meilleure visibilité sur les instruments fiscaux à leur disposition et d'une sécurité juridique renforcée quant à leur portée exacte, favorisant ainsi les investissements à plus long terme donc la création d'emplois. De plus, le Gouvernement refonde les relations entre les contribuables et l'administration avec le lancement d'une expérimentation de la « relation de confiance » depuis octobre 2013. Les entreprises peuvent, en contrepartie d'une plus grande transparence comptable, disposer d'une vision la plus claire et rapide de la conformité des options qu'elles ont décidées et ainsi sécuriser les choix opérés. L'action du Gouvernement est complétée par le chantier sur la remise à plat de la fiscalité, dont les premières conclusions seront concrétisées dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2015. Les objectifs poursuivis reposent sur des enjeux de justice fiscale, d'efficacité et de lisibilité pour rendre le système fiscal moins complexe donc plus attractif pour les acteurs économiques. Cette réforme sera accompagnée d'une forte réduction des dépenses publiques, pour 50 Mds€ sur toute la durée du quinquennat, dans la continuité des efforts sans précédent, pour 15 Mds€, réalisés au titre du budget 2014. Enfin, l'action du Gouvernement se poursuit en 2014 par les annonces récentes du Président de la République sur le lancement du pacte de responsabilité avec, pour la seconde partie du quinquennat, la poursuite de l'allègement du coût du travail déjà amorcé avec le CICE. Le pacte sera complété par des actions de simplification avec la réduction du nombre de normes et de procédures et des mesures de modernisation de la fiscalité des sociétés avec une diminution du nombre de petites taxes et la poursuite de l'engagement en faveur de l'investissement et de l'emploi.

Données clés

Auteur : M. Élie Aboud
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46892
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 décembre 2013, page 13379
Réponse publiée au JO le : 1er avril 2014, page 3030